

Séance du Grand Conseil

Mardi 9 juin 2015

de 9 h.30 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

*Points 3 et 4 traités à 14 heures*

*Groupe de liaison GC/Eglises de 12h15 à 13h45*

*Groupe Culture de 12h15 à 13h45*

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	Communications  M. le Président félicite Timéa Bacsinszky et Stan Wawrinka pour leurs magnifiques performances lors du tournoi de Roland Garros. Il félicite également Mme la députée Aline Dupontet pour son mariage ! A 14h, une demande de modification de l'odj (prise des points 15 et 16 avant de reprendre le débat sur le point 13) est acceptée avec deux abstentions. Une demande de suspension de séance à la reprise du point 13 de l'odj, en raison de l'absence de la Conseillère d'Etat en charge, est acceptée par 72 oui, 30 non et 12 abstentions.			
	2.	Dépôts  Initiative : (15_INI_012) Julien Eggenberger.  Interpellation : (15_INT_397) Brigitte Crottaz.  Postulat : (15_POS_126) Claude-Alain Voiblet.			
TRAITE	3.	(GC 155) Assermentation de M. Alain Thévenaz, juge au Tribunal neutre - Législature 2012 - 2017			
TRAITE	4.	(15_HQU_JUI) Heure des questions du mois de juin 2015, à 14 heures			
RENV-CE	5.	(15_INT_392) Interpellation Véronique Hurni - Solidarité oui, mais dans le respect des lois (Pas de développement)			
RENV-CE	6.	(15_INT_396) Interpellation Martial de Montmollin - Curieux exemple de concentration en périphérie ! (Développement)			
TRAITE	7.	(GC 154) Assermentation de Mme Anne Cherpillod juge suppléante au Tribunal cantonal - Législature 2013 - 2017			

Séance du Grand Conseil

Mardi 9 juin 2015

de 9 h.30 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification  
 OA+M = objet adopté avec modification  
 RET = objet retiré  
 REF = objet refusé  
 REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière  
 TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps  
 RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information  
 RENV-SD = objet renvoyé suite débat  
 RENV-COM = objet renvoyé en commission  
 RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-COM	8.	(15_POS_125) Postulat Nicolas Rochat Fernandez et consorts - Fermeture des bureaux postaux : pour une stratégie claire et anticipée du Conseil d'Etat afin de stopper l'hémorragie (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures)  Cosigné par au moins vingt députés, le postulat est renvoyé directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.			
RENV-CE	9.	(15_INI_011) Initiative Jacques-André Haury et consorts - Modification de la Loi sur la haute surveillance du Tribunal cantonal (LSTC) visant à adapter le calendrier du travail parlementaire y relatif. (Développement et demande de prise en considération immédiate)  La prise en considération immédiate de l'initiative est acceptée à l'unanimité. Celle-ci est ainsi transmise au Conseil d'Etat.			
OA+M	10.	(151) Exposé des motifs et projet de loi sur la profession d'avocat(3ème débat)  (3ème débat) : art. 22, al. 1, la version du 1er débat (non) est opposée à la version du 2ème débat (oui) : la version du 1er débat est préférée par 46 oui, 62 non et 2 abstentions. Art. 65, al. 4, la version du 1er débat (non) est opposée à la version du 2ème débat (oui) : la version du 1er débat est préférée par 108 non et 7 abstentions. En vote final, le projet de loi est accepté à l'unanimité.	DIS.	Mattenberger N.	
OA	11.	(233) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la mise sous régie temporaire de la commune de La Chaux au sens de l'art. 139a LC  Les conclusions du rapport de la commission (confirmation de la mise sous régie temporaire de la commune de La Chaux) sont acceptées par 70 oui, 11 non et 47 abstentions. La levée du dispositif dès que les autorités de La Chaux auront été désignées est acceptée par 122 oui et 5 abstentions.	DIS.	Renaud M.	

## Séance du Grand Conseil

Mardi 9 juin 2015

de 9 h.30 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification  
 OA+M = objet adopté avec modification  
 RET = objet retiré  
 REF = objet refusé  
 REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière  
 TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps  
 RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information  
 RENV-SD = objet renvoyé suite débat  
 RENV-COM = objet renvoyé en commission  
 RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
TRAITE	12.	(15_INT_387) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Pierrette Roulet-Grin - La Chaux (Cossonay) : municipal révoqué sans formalités	DIS.		
OA+M	13.	(176) Exposé des motifs et projet de décret portant adoption du Plan directeur des carrières 2014(1er débat)  (1er débat) : entrée en matière acceptée à l'unanimité. Examen du PDcar 2014 : Dispositions générales, vœu Bonny accepté avec quelques abstentions et avis contraires. P. 7 du PDcar (point 4.2 Assurer la pesée de tous les intérêts en présence), vœu com accepté à l'unanimité. P.26 (point 7 Analyse du réseau de transport), amdt com accepté à l'unanimité. Fiche 1 du rapport de com, Gros-Brasset – Noville, amdt Epars (retrait de la fiche) accepté par 64 oui, 60 non et 2 abstention. Au vote nominal, le précédent résultat est infirmé par 63 oui, 64 non et 3 abstentions, avec la voix du Président. P. 287 (Fiche 2 du rapport de com, Le Mormont – Eclépens, La Sarraz, Orny), vœu com accepté par 88 oui, 21 non et aucune abstention. La fiche amendée est acceptée. Les fiches 3 à 12 du rapport de la commission sont acceptées sans discussion. Décret : art. 1, amdt com accepté. Art. 1 amendé accepté. Art. 2 accepté. Fin du 1er débat.	DTE.	Yersin J.R.	
RENV-SD	14.	(218) Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi du 7 décembre 2004 sur les fusions de communes et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Maurice Neyroud et consorts « Gardons nos origines » (13_POS_048)(1er débat)  (1er débat): entrée en matière acceptée avec quelques abstentions. Interruption du débat, fin de séance.	DECS.	Rey-Marion A.	16/06/2015

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification  
 OA+M = objet adopté avec modification  
 RET = objet retiré  
 REF = objet refusé  
 REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière  
 TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps  
 RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information  
 RENV-SD = objet renvoyé suite débat  
 RENV-COM = objet renvoyé en commission  
 RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	15.	(219) Exposé des motifs et projet de décret sur la fusion des communes de Carrouge, Ferlens et Mézières (Jorat-Mézières) et projet de loi sur la modification de la loi du 30 mai 2006 sur le découpage territorial(1er débat)  (1er débat) : entrée en matière sur le projet de décret et le projet de loi acceptée à l'unanimité. Décret : art 1 accepté. Art. 2 accepté. Art. 3 accepté. Art 4 accepté. Fin du 1er débat. Loi : art. 3 accepté. Art. 7 accepté. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat (majorité des ¾ requise) est acceptée par 91 oui et 4 abstentions. (2ème débat) : décret : art. 1 à 4 acceptés. Fin du 2ème débat. Loi : art. 3 et 7 acceptés. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est accepté à l'unanimité. En vote final, le projet de loi est accepté à l'unanimité.	DIS.	Rey-Marion A.	
OA	16.	(220) Exposé des motifs et projet de décret sur la fusion des communes de Brenles, Chesalles-sur-Moudon, Forel-sur-Lucens, Cremin, Lucens et Sarzens et projet de loi sur la modification de la loi du 30 mai 2006 sur le découpage territorial(1er débat)  (1er débat) : entrée en matière sur le projet de décret et le projet de loi acceptée à l'unanimité. Décret : art 1 accepté. Art. 2 accepté. Art. 3 accepté. Art 4 accepté. Fin du 1er débat. Loi : art. 3 accepté. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat (majorité des ¾ requise) est acceptée par 95 oui et 6 abstentions. (2ème débat) : décret : art. 1 à 4 acceptés. Fin du 2ème débat. Loi : art. 3 accepté. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est accepté à l'unanimité. En vote final, le projet de loi est accepté à l'unanimité.	DIS.	Rey-Marion A.	
RENV-T	17.	(15_POS_102) Postulat Nicolas Rochat Fernandez et consorts au nom du groupe socialiste pour une réforme du processus et des modalités des fusions de communes	DIS	Jobin P.	16/06/2015

Séance du Grand Conseil

Mardi 9 juin 2015

de 9 h.30 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	18.	(15_PET_030) Pétition pour la sécurité du droit des citoyens, compléter les articles 100 et suivants de la LPA-VD, droit administratif, pour permettre la modification ou l'annulation de décisions qui se révèlent fausses, notamment quand une décision ultérieure applique tardivement la loi.	DIS	Trolliet D.	16/06/2015
RENV-T	19.	(14_INT_262) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Catherine Labouchère et consorts - Violation de la propriété par des occupants illicites ("squatters"), cela suffit !	DIS.		16/06/2015
RENV-T	20.	(15_POS_099) Postulat Olivier Epars et consorts sur la biodiversité et les moyens mis en oeuvre par le canton ou, quand Vaud quittera-t-il la queue du peloton ?	DTE	Sonnay E. (Majorité), Richard C. (Minorité)	16/06/2015

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :